

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 22 JUIN 2016

COMPTE RENDU

**Avis sur l'arrêté de Projet de Périmètre Intercommunal du Préfet.**

Madame le Maire rappelle le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale soumis au Conseil Municipal et accepté en fin d'année 2015 : fusion de la Communauté de Communes Gérardmer Monts et Vallées, de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte et de la Communauté de Communes de Terre de Granite (sauf SAINT-AME) et AUMONTZEY.

Plusieurs Commissions Départementales de Coopération Intercommunale ont eu lieu depuis le début de l'année et Monsieur le Préfet, par courrier du 02 mai 2016, adresse à la commune l'arrêté de projet de périmètre de l'EPCI. Il appartient au Conseil Municipal de donner son accord dans les 75 jours à compter de la réception de cet arrêté.

Madame le Maire annonce que cette décision sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal avant le 22 juillet 2016. En effet, un accord doit tout d'abord être trouvé entre toutes les Communautés de Communes concernant les compétences à retenir. En effet, certaines posent encore question, comme par exemple la reprise de la gestion de la piscine de VAGNEY et son impact financier.

**Délibérations modificatives comptables.**

Suite à plusieurs demandes de la Trésorerie de CORCIEUX GRANGES-AUMONTZEY,

- la délibération n° 03.2016.01 concernant le compte administratif et le compte de gestion 2015 du budget du bois a été rectifiée pour une erreur matérielle,

- la délibération n° 03.2016.02 concernant le compte administratif et le compte de gestion 2015 du budget du service des eaux a été rectifiée pour deux erreurs matérielles.

**N° 04.2016.01 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Affectation des résultats du Budget Eaux et Assainissement.**

A la demande de la Trésorerie de CORCIEUX GRANGES-AUMONTZEY, le Conseil Municipal délibère ainsi qu'il suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 à L. 2121-34 et L. 2122-21 à L. 2122-26,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2015 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 66 411.21 €,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 69 502.18 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2015 d'un montant de 335.00 €,

Le Conseil Municipal confirme, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'affectation au budget le résultat comme suit :

\* reprise de l'excédent reporté (C/002) pour 66 411.21 €.

**N° 04.2016.02 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Décisions modificatives – Budget Communal : décision modificative n° 1.**

Suite au vote du budget 2016 de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie la somme inscrite pour l'intégration des études pour l'aménagement de bourg au compte définitif 2315 en ajoutant 0.20 € (il faut prendre en compte 6 697.60 € et non 6 697.40 €), soit :

C/2315-041 : + 0.20 €

C/2031-041 : + 0.20 €.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 22 JUIN 2016

**N° 04.2016.03 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Autres – Bâtiment siège de l'ancienne Communauté de Communes.**

Par courrier en date du 12 mai 2016, Monsieur le Président de la Commission Syndicale des Biens Indivis pour la Gestion du bâtiment de la Communauté de Communes des Monts de Vologne transmet la délibération du 03 mars 2016 décidant la cession et les modalités de cession dudit bâtiment à la commune de GRANGES-AUMONTZEY.

Il demande l'avis de la commune de CHAMPDRAY à ce sujet ainsi qu'une délibération sur la dissolution de la commission après la cession du bâtiment.

Après lecture de la délibération de la commune de GRANGES-AUMONTZEY à ce sujet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la cession du bâtiment de la C.C.M.V à la commune de GRANGES-AUMONTZEY dans les conditions suivantes :

- reprise de l'actif et du passif liés à ce bâtiment,
- reprise de l'emprunt n° 8788922 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne,
- prise en charge des frais de notaire.

Le Conseil Municipal prend note que les avances sur trésorerie faites en 2014 seront remboursées aux communes, soit 209.98 € pour CHAMPDRAY.

**N° 04.2016.04 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Dissolution – Commission Syndicale des Biens Indivis pour la Gestion du bâtiment de la Communauté de Communes des Monts de Vologne.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande la dissolution de la Commission Syndicale après la cession dudit bâtiment et charge le Président de signer tous les documents nécessaires.

**N° 04.2016.05 – OBJET : Urbanisme – Documents d'urbanisme – Recodification du Code de l'Urbanisme.**

Madame le Maire lit le courrier de la D.D.T. Service Urbanisme et Habitat du 10 mai 2016 :

« L'article 171 de la loi ALUR du 24 mars 2014 autorisait le gouvernement à procéder à une nouvelle rédaction des dispositions du code de l'urbanisme afin d'en clarifier la rédaction et le plan.

Ce travail a été mené à son terme et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont entrées en vigueur ces nouvelles dispositions procédant ainsi à une recodification du 1<sup>er</sup> livre du code de l'urbanisme tant dans sa partie législative que réglementaire.

Votre commune dispose d'une carte communale établie sur la base de la précédente rédaction du code de l'urbanisme. Cette recodification a pour effet majeur d'avoir modifié les références législatives et réglementaires figurant dans votre document d'urbanisme. Il convient dès lors de mettre en place les moyens nécessaires afin d'assurer la concordance entre les anciens articles présents dans le rapport de présentation de votre carte communale et leur nouvelle dénomination dans le code de l'urbanisme recodifié en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier.

Ainsi, dans un souci d'accessibilité et de la lisibilité de la règle de droit, je vous invite à joindre à votre document, à titre informatif, une délibération indiquant que les références qui y figurent ont évolué en leur numérotation.... »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal indique que les références figurant dans la carte communale ont évolué en leur numérotation (les tables de concordances seront jointes en annexe de la délibération) et précise que cette recodification est effectuée à droit constant et que la carte communale conserve les mêmes modalités d'application.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 22 JUIN 2016

**N° 04.2016.06 – OBJET : Fonction publique – Autres catégories de personnels – Contrats de droit privé – Renouvellement du contrat de Mme Elisabeth BRUNO.**

Madame le Maire rappelle les missions de Mme Elisabeth BRUNO dans le cadre du CAE mis en place en 2015 : transports scolaires et au marché et organisation et animation d'activités pendant certaines vacances scolaires.

Contact a été pris par Madame le Maire avec Pôle Emploi pour confirmer les conditions de mise en place d'un nouveau Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Mme BRUNO étant considérée en catégorie 5, les conditions sont les suivantes pour un contrat d'un an pour une durée hebdomadaire de 20 heures : prise en charge de 85 % par l'Etat, soit 1 180.08 € brut, exonération de 234.82 € des charges patronales par mois et 712.38 € reversé par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement du poste de chauffeur par un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (missions : transports scolaires et au marché, organisation et animation d'activités pendant les vacances scolaires...) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 31 août 2017 à raison de 20 heures par semaine et charge Madame le Maire de recruter Mme Elisabeth BRUNO et de signer tous les documents nécessaires à ce dossier, notamment le contrat de travail et la convention avec Pôle Emploi.

**Travaux divers réalisés et en cours.**

Délégation de M. Pascal DIDIER :

- la réception des devis demandés à AQUA MAINTENANCE pour le projet du changement des armoires électriques et du bac à neutralité se fera le 30 juin 2016,
- suites aux récents orages, le système d'ultra violet a été changé ainsi que les fusibles parafoudres.

Délégation de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe :

- un premier devis est établi pour le remplacement de la pierre de sable du seuil et la remise en place du jambage côté gauche d'une entrée à l'église : 1 700 €HT,
- deux propositions sont faites pour le ponçage et la vitrification des parquets de la salle des fêtes et de la salle des associations : 5 704.05 €HT et 2 706.0 €HT,
- suite à la dernière maintenance de la société BODET au clocher de l'église, une usure de la bélière de la cloche 2 est à surveiller et les points de frappe des battants sont usés (estimation des travaux : 2 438.00 €HT),
- l'entreprise AMS est toujours attendue pour la porte du monte personne de la salle polyvalente.

Délégation de Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint :

- le fauchage du bord des voies communales sera réalisé prochainement par l'entreprise habituelle de M. Ghislain GEORGEL,
- l'entreprise S.T.P.H.V. est attendue pour les travaux acceptés par le Conseil Municipal Aux Spaxes.
- le chemin des Frais nécessite de nouveau le rebouchage de trous.

Madame le Maire informe :

- de la réalisation et la pose de rampes pour l'entrée du cimetière côté Mairie par M. Etienne POIROT.
- un ramassage des encombrants est prévu en octobre par la Communauté de Communes de Gérardmer, Monts et Vallées. L'organisation de ce ramassage sera précisé aux habitants.
- aménagement de la cour : un rendez-vous aura lieu sur place avec Mme Eliane HOUILLON pour les points à corriger après travaux,
- Mme Eliane HOUILLON présente les travaux d'aménagement de la cour au concours national des Victoires du Paysage, réservé aux architectes paysagistes.
- une première rencontre a eu lieu à l'église avec M. FREMONT de la Fondation du Patrimoine. Un état des lieux sera présenté au Conseil Municipal en septembre 2016 par M. FREMONT.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 22 JUIN 2016

**Informations communales.**

La Mairie avait été informée du démontage de la cabine téléphonique pour le 24 mai 2016. Celui-ci est envisagé malgré le courrier de refus transmis à ORANGE et faisant état de la très mauvaise desserte en terme de réseau de téléphonie mobile du territoire communal.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de GRANGES-AUMONTZEY, dans sa délibération n° 2016-006-116 du 12 avril 2016, refuse le retrait de la commune de CHAMPDRAY du S.M.A.V.

Une des raisons évoquée est que « ...le Président de la CC de Gérardmer, Monts et Vallée (dont Champdray fait partie) propose que le SMAV intervienne sur le territoire de l'EPCI... ». Des précisions seront demandées lors d'un prochain Conseil Communautaire à ce sujet.

De plus, il est précisé que tous les enfants de CHAMPDRAY ne sont pas scolarisés à GRANGES-AUMONTZEY et ne bénéficie donc pas tous des services du S.M.A.V, comme indiqué dans la délibération de refus de retrait.

Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 07 mai 2017 et les élections législatives les 11 et 18 juin 2017.

Madame le Maire informe des demandes d'urbanismes survenues depuis le dernier conseil municipal :

- 21 avril 2016 : demande de certificat informatif de Maître Anna Sophia TIAGO OHNIMUS pour la parcelle A 2692 « La Chennchelle » : zone non constructible de la carte communale.
- 19 mai 2016 : demande de permis de construire de M. Arnaud WILLMANN pour la construction d'une stabulation libre à logettes avec fosse à lisier sous caillebotis sur les parcelles A 1439, 1440 et 1141 « Au Plaine » : accord de la D.D.T. le 02 juin 2016.
- 19 mai 2016 : déclaration préalable de M. Andrew HUMPHREY pour la modification de façades avec création d'ouvertures et changement de la couverture pour sa propriété située au 2, la feigne : pas d'opposition le 02 juin 2016.
- 19 mai 2016 : déclaration préalable de M. Sébastien CROSSETTE pour la création de combles aménageables au dessus de la véranda existante pour sa propriété située au 6, le Champ des Bans : en cours d'instruction par la D.D.T.
- 30 mai 2016 : demande de permis de construire de M. Philip HATSWELL pour la construction d'un garage et d'un appartement à la place d'un bâtiment existant au 1, Jonfaing : en cours d'instruction par la D.D.T.

Le Maire,